



Libres ensemble

Janvier 2009

## COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE : L'UNSA PNC PREND SES RESPONSABILITÉS

Depuis plusieurs mois le Comité Central d'Entreprise est dans la tourmente : audit accablant, manipulations et désinformations dans la presse, tracts et déclarations tous azimuts, etc.

Face à cette situation l'UNSA PNC a rapidement pris ses responsabilités en communiquant aux PNC la synthèse générale de l'audit ([www.unsa-pnc.com](http://www.unsa-pnc.com)) et en formulant des propositions pour tenter de sauver les activités socioculturelles au bénéfice de tous.

L'UNSA PNC est également la première organisation syndicale à avoir déposé plainte contre X pour faire procéder à des vérifications dans le cadre d'une enquête financière et une vérification des comptes rigoureuse et impartiale.

L'ensemble des membres du Bureau du CCE de transition ayant démissionné il était nécessaire d'élire un nouveau Secrétaire Général ainsi qu'un nouveau Bureau : Secrétaire Général Adjoint, Trésorier Général, Trésorier Général Adjoint.

En effet, au plan légal et en l'absence d'un Secrétaire Général, un Administrateur judiciaire aurait été nommé d'office ayant pour conséquences la liquidation du CCE, le licenciement de ses salariés, et la suspension des vacances familiales subventionnées.

Face à cette éventualité, la CGC, la CGT et FO ont annoncé leur intention de s'unir et de présenter des candidats au Bureau du CCE.

Pour l'UNSA PNC reconduire en l'état le bureau du CCE ne constituait pas la solution idéale pour amorcer le changement indispensable. Nous avons donc décidé de prendre nos responsabilités et de nous intégrer à cette nouvelle équipe. Nous avons par contre émis 3 conditions pour voter la nouvelle composition du bureau :

### 1<sup>ère</sup> condition

L'engagement des organisations syndicales de présenter des candidats n'ayant jamais exercé de fonction dans les précédents CCE.

### 2<sup>ème</sup> condition

La présence pour la première fois d'un élu UNSA PNC comme Trésorier Général Adjoint permettant d'initier le changement indispensable à la gestion du CCE.

### 3<sup>ème</sup> condition

La rédaction d'engagements formels concernant le mode de fonctionnement et les choix politiques, à mettre en place dans un délai d'un mois, ainsi que la mise en place d'un « comité de surveillance » assisté d'une expertise de la Compagnie.

Ces exigences étant acceptées :

## I'UNSA PNC siègera au Bureau du CCE

Cela faisait fort longtemps qu'un PNC n'avait pas participé au bureau du CCE. Il est légitime que tous les salariés soient enfin représentés dans cette instance, d'autant que la gestion claire et saine du CE Lignes, à laquelle participe déjà l'UNSA PNC, a fait ses preuves.

Nous veillerons à ce qu'aucune action ou décision du CCE ne vienne entraver la gestion exemplaire du CE Lignes, gestion dont le CCE devra bien sûr s'inspirer.

Si d'aventure les engagements n'étaient pas tenus et qu'une quelconque action ou décision venait affaiblir ou entraver sa mise en œuvre, l'UNSA PNC démissionnerait immédiatement du Bureau du CCE.

L'UNSA PNC vous informera régulièrement de l'avancement des travaux. Les subventions pour les vacances familiales, individuelles, sont évidemment notre priorité avec pour objectif :

**GARANTIR LA PERENNITE DU CCE ET DES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES  
AU BÉNÉFICE DE TOUS LES SALARIÉS, SUR UN MODELE AYANT FAIT SES  
PREUVES : CELUI DU CE LIGNES.**